

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 3 Absents : 4 Votants : 25 Pour : 25</p>	<p>L'an deux mille quinze, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 18 juin 2015</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Michel PASDELOUP à Alain PACE, Bernadette SERRES à Carine PAILLAS, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Laurent VALLET, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA</p> <p>Secrétaire de séance : Corine CORDELIER</p>	
<p>N° 4322</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande de subvention – Temps libre prévention jeunesse (TLPJ) – Année 2015/2016</p>	<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son action en direction de la Jeunesse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place de nombreux dispositifs.</p> <p>Le dispositif « Temps libre prévention jeunesse » (TLPJ), qui s'adresse au public 8-18 ans, a pour objectif la prévention et la lutte contre le désœuvrement des jeunes.</p> <p>La commune de SEYSSSES par son service enfance jeunesse et sports, et plus particulièrement le Point Action Jeunes, s'inscrit pleinement dans cet objectif et propose depuis de nombreuses années des projets en ce sens.</p> <p>Pour l'année scolaire 2015/2016, l'atelier « Studio Photo » sera reconduit et développé. Cet atelier permet aux jeunes de travailler autour de la photo et la vidéo. Des thèmes sont proposés afin de diversifier les projets. Les jeunes peuvent être modèles ou venir avec leurs appareils photo et faire eux même des photos. C'est un excellent outil pour travailler sur des sujets plus sensibles et faire un travail de prévention. Cet atelier a lieu au sein du PAJ mais peut bien entendu se déplacer. Il se déroule selon les projets, les mercredis, samedis ou vacances scolaires.</p> <p>Cette année encore nous sollicitons le Conseil Départemental pour une demande de financement de ces actions dans le cadre du TLPJ.</p> <p>Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande de financement</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le projet présenté. • Sollicite une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Temps libre prévention jeunesse ». • Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale, de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 30 JUIN 2015</p> <p>Affiché le : 30 JUIN 2015</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 26 juin 2015</p> <p style="text-align: center;">  Le Maire Alain PACE </p>

